

## La Villa Freundler, c'est un esprit de quartier à partager

La Villa contribue au bien vivre ensemble dans le quartier. Elle ouvre à la découverte, l'expérimentation. C'est un tremplin pour tester sur une année une activité et la développer ensuite ailleurs sur la durée.

Les temps ouverts à tous, pour la vie de quartier, ont priorité sur les événements privés.

La Villa est mise à disposition pour une fête privée seulement si la maison de quartier ne peut offrir de salle. Toute activité ouverte au quartier est prioritaire à la Villa. Pour privilégier cette ouverture, la confirmation ne sera donnée qu'une semaine avant une fête privée.

Les tarifs de location pour les fêtes privées sont ceux de la maison de quartier, en ajoutant le coût d'une visite des lieux.

## C'est une volonté commune d'accessibilité à tous

Les activités et les cours sont financièrement le plus accessible possible, tout en permettant un revenu à qui les donne. Voici le prix maximum par participant

Pour 1h	Pour 1h30	Pour 2h	Pour 3h	Pour 4h	Pour 1 journée
20.-	25.-	30.-	40.-	50.-	70.-

## Une démarche en trois temps

1. Vous vérifiez sur l'agenda en ligne la disponibilité de la Villa : <http://mqplainpalais.ch/proposez/>

2. Vous adressez une demande à [villadespossibles@gmail.com](mailto:villadespossibles@gmail.com) en remplissant l'annexe no 2

L'équipe des possibles vérifie sur cette base l'esprit du projet pour un bien vivre ensemble dans le quartier et vous donne ou non un accord de principe. Elle vérifie la disponibilité de la Villa et réserve le lieu en ligne. Elle transmet le feu vert au gérant de la Villa.

Deux démarches se poursuivent alors en parallèle :

- L'équipe des possibles vous rencontre pour parler de votre projet, imaginer des liens, des soutiens, des solidarités avec la vie de quartier.
- Le gérant de la Villa vous contacte pour une visite d'information sur le bon usage des lieux et l'établissement du contrat.

3. Vous établissez le contrat avec la personne en charge de la gestion de la Villa (annexe no 3)

Voici le contact Email : [gestionvilladespossibles@gmail.com](mailto:gestionvilladespossibles@gmail.com) . Tel : 077 512 73 92

## Pour pouvoir établir le contrat, vous avez à

- Verser 120.- de caution à la maison de quartier en indiquant « nom.prénom. Caution Villa »
- Verser 40.- pour la visite de la Villa en indiquant « nom.prénom. Visite Villa »
- Fournir au gérant une copie du compte sur lequel sera reversée la caution
- Fournir au gérant une copie de votre assurance responsabilité civile (RC)
- Prendre connaissance des règles d'entretien de la Villa dans l'annexe 2

## **CCP 12-14191-3. Association pour l'animation du quartier Plainpalais CH22 0900 0000 1201 4191 3**

Vous pouvez budgéter ce que la Villa va coûter

<input type="checkbox"/>	40.-	pour la visite d'information lors de la 1 <sup>ère</sup> utilisation	
<input type="checkbox"/>	30.-	Supplément pour usage du matériel sous clé	
Pour une utilisation régulière			
<input type="checkbox"/>	10.-	10 Fr x _____ nombre d'utilisations	
<input type="checkbox"/>	ou 20.-	Si les tarifs accessibles sont dépassés : 20 Fr x _____ nombre d'utilisations	
Pour une utilisation payante et ponctuelle			
<input type="checkbox"/>	ou 20%	des recettes (les encaissements et non les bénéfices)	
Pour une fête privée : 80.- pour une demi-journée / 120.- pour une journée			
		<b>total</b>	

Annexe 1 : Demande à [villadespossibles@gmail.com](mailto:villadespossibles@gmail.com)

**Le nom de votre projet :**

**Quelques mots qui le racontent :**

**Vos coordonnées**

Nom et prénom :

Adresse :

Tel personnel :

Tel mobile :

Adresse email :

Site éventuel :

**L'organisation:**

Locaux souhaités :

Grande salle : oui / non

Petite salle : oui / non

Cuisine : oui / non

Projet d'utiliser l'espace extérieur du parc : oui / non

Attention : vous devrez demander une autorisation, 30 jours avant votre événement, au service des Parcs de la Ville (<https://www.geneve.ch/fr/demarches/manifestation>)

Tarif pour les participants :

Horaires : date(s) et heures

**Règles d'entretien de la Villa**

**Modes d'emploi à la Villa et sur le site <http://mqplainpalais.ch/proposez/>**

**A l'arrivée et pendant l'activité**

1. Si vous trouvez le lieu sale, ouvert ou détérioré, prenez simplement une photo pour l'envoyer à [gestionvilladespossibles@gmail.com](mailto:gestionvilladespossibles@gmail.com) ou au no 077 512 73 92
2. Être personnellement présent durant toute la durée de votre location ou nommer un remplaçant
3. Ne rien fixer dans les murs et les boiseries.
4. Respecter et faire respecter la Villa comme un espace sans fumée
5. Partager l'espace extérieur : le parc autour de la Villa est public.
6. Veiller au calme des voisins. Arrêter la musique et cesser tout bruit dehors après 22h
7. Respecter la loi (pas de vente d'alcool aux moins de 16 ans, d'alcool distillé aux moins de 18 ans)
8. Appliquer les mesures sanitaires en vigueur
9. La maison de quartier décline toute responsabilité en cas d'accidents, vols, dégâts d'objets et de matériel propriété de la maison de quartier, de tiers, ou d'objets personnels déposés dans la Villa

**En partant**

1. Quitter les locaux à l'heure fixée pour laisser place aux suivants.
2. Rendre les locaux et le matériel mis à disposition propres.
3. Si du matériel d'animation est utilisé, le ranger.
4. Vérifier que de la vaisselle ne reste pas dans la véranda ou ailleurs.
5. Vidanger le lave-vaisselle, laver son filtre
6. Emmener nourriture et matériel. Le frigo reste vide.
7. Remplir la fiche d'entretien dans le classeur vert
8. Trier et emmener déchets et poubelles.
9. Remettre toutes les chaises sur les tables
10. Passer balai ou aspirateur dans toutes les salles, toilettes et couloirs.
11. Puis passer la serpillère partout, nettoyer les deux toilettes et la cuisine et le couloir.
12. Vérifier que toutes les fenêtres sont bien fermées, celles de la véranda également
13. Fermer les portes. Vérifier que le crochet de la porte de la véranda est bien refermé (en haut et en bas), tout comme celui de la porte d'entrée côté rue de Carouge.
14. Eteindre les lumières (sauf corridor, toilettes et véranda qui sont automatiques)
15. Vérifier du dehors que les portes sont fermées
16. Contrôler et nettoyer le parc autour de la villa si votre activité se déroulait dehors.

**Après l'activité**

1. La caution de 120.- vous sera reversée dans le mois qui suivra votre dernière utilisation, si les locaux et le matériel sont rendus intacts et nettoyés.
  2. Vous aurez à payer les heures de ménage si les lieux sont trouvés sales après vous : 60.- sans l'usage de la cuisine, 120.- avec l'usage de la cuisine
  1. Tout ou partie de la caution (Frs 120.-) sera retenu en cas de : perte des clés, plaintes du voisinage ou non-respect de ces règles
  2. Vous aurez à prendre à votre charge la réparation intégrale de tous les dégâts causés par vous ou les participants au bâtiment et au mobilier, et remplacer le matériel cassé ou détérioré. Excepté les cas résultant de l'usure normale.
  3. En cas de problème, vous aurez à suivre une nouvelle visite d'information coûtant 40.- si vous souhaitez réutiliser les locaux.
4. Le non-respect répété des lieux ou le refus de s'acquitter de l'amende entraîne l'exclusion de la Villa pour une durée à définir.

### Annexe 3 :

 MQ Plainpalais www.mqplainpalais.ch	<b>Contrat de MISE A DISPOSITION DE LA VILLA FREUNDLER</b>	Année 2020	<b>CONTRAT</b> no
---	--	---------------	----------------------

A remplir par la personne en charge de la gestion

#### Pour pouvoir établir le contrat :

- La caution de 120.- est versée à la maison de quartier
- Le montant de 40.- est versé à la maison de quartier pour la visite de la Villa
- une copie du compte sur lequel sera reversée la caution est fournie
- une copie de l'assurance responsabilité civile (RC) est fournie
  
- L'annexe 1 qui décrit le projet est transmise remplie et fait partie intégrante du contrat

Signature de la personne en charge de la gestion

#### **Calcul du paiement à verser à la maison de quartier pour l'utilisation de la Villa :**

<input type="checkbox"/>	40.-	pour la visite d'information lors de la 1 <sup>ère</sup> utilisation	
<input type="checkbox"/>	10.-	Pour une utilisation régulière : 10 Fr x ____ nombre d'utilisations	
<input type="checkbox"/>	ou 20.-	Si les tarifs d'accessibilité sont dépassés, pour une utilisation régulière : 20 Fr x ____ nombre d'utilisations	
<input type="checkbox"/>	ou 20%	des recettes (les encaissements et non les bénéfices) pour une utilisation payante et ponctuelle	
<input type="checkbox"/>	30.-	Supplément pour usage du matériel sous clé	
<input type="checkbox"/>		Tarif de la MQ pour un fête privée : 80.- demi-journée / 120.- journée	
		<b>total</b>	

#### **Votre engagement permet de finaliser le contrat :**

- Oui, je verserai le montant dû pour l'utilisation de la Villa, avec le bulletin qui m'est remis
- Oui, j'ai lu et m'engage à respecter les règles d'entretien de la Villa

Genève, le

Signature

Remise de la clé no :

Date de restitution de la clé en mains propres à la personne en charge de la gestion :